



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

Convocation du 27 mai 2016

Etaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1^{er} adjoint), J. L. DERECLLENNE (2^e adjoint), M. BRIGATTI (3^e adjoint), J. HENRY, G. BUGNOT, B. BONIN, V. VINCENT, G. BOUILLERET, D. BONIN, M. ATWOOD, G. JOUFFROY, C. POULLEAU.

*P. BOLLET (4^e adjoint) a donné procuration à M. BRIGATTI,
H. MOUCADEAU a donné procuration à M. ATWOOD.*

1- Demande de subvention Jeux Paquier,

Dans le cadre de l'implantation de Jeux au Paquier, M. Dereclenne présente les deux projets et devis reçus : entreprise KOMPAN, et entreprise AJ3M. Les devis ont été étudiés par la commission travaux qui privilégie le projet d'AJ3M.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise AJ3M. Il

- approuve le projet installation de jeux pour enfants au Paquier pour un montant de 16 908.50€ HT (20 290.20 € TTC),
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or », pour l'installation
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	0		%	
CD	Sollicitée	6306.00€ HT (installation)	50 %	3153.00 €
CRB	0		%	
Réserve parlementaire	0		%	
Autre (à préciser)	0		%	
TOTAL DES AIDES			%	3153.00 €
Autofinancement			%	3153.00 € + 10602.50€

2- Signalisation communale,

M. Dereclenne présente le projet de réfection et d'uniformisation de la signalisation sur l'ensemble de la commune.

Deux fournisseurs sont mis en concurrence : ARTECK et SIGNATURE

La commission travaux a étudié les deux projets et propose de retenir la société ARTECK.

Le conseil à l'unanimité décide de retenir ARTECK pour un montant approximatif de 21500 € TTC.

3- Délibérations SICECO,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016.

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Monsieur le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale.

Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose aux membres du Conseil municipal de réitérer son accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents.

4- Attribution des subventions de la commune et du Legs,

Suite à la réunion de la commission des subventions le 17 mars 2016, Monsieur le Maire présente le compte rendu de la commission.

Budget Commune	Commission 2016	Proposition 2016
Coopérative scolaire	1 300,00 €	1 300,00 €
Souvenir français	100,00 €	100,00 €
Foyer Rural	1 000,00 €	1 000,00 €
Collège Roland Dorgeles	500,00 €	500,00 €
Lutte Bretenièrè	250,00 €	250,00 €
Prévention Routière	150,00 €	150,00 €
E.S.F.R.B.	2 000,00 €	2 000,00 €
La Gym Qui Roule	100,00 €	100,00 €
Société de chasse de Fauverney		1 000,00 €
FF Equitation	50,00 €	50,00 €
TOTAL :	5 450,00 €	6 450,00 €

BP 2016 voté

6000,00 €

Budget Legs Muteau	Commission 2016	Proposition 2016
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Restaurants du Cœur de Genlis	800,00 €	800,00 €
A.D.M.R. Genlis	1 100,00 €	1 100,00 €
C.F.A. AFORBAT / CIFA	50,00 €	50,00 €
SOUS TOTAL :	1 950,00 €	1 950,00 €
ASSOCIATIONS de FAUVERNEY		
Association Bel Ousia	1 500,00 €	1 500,00 €

E.S.F.R.B.	5 600,00 €	5 600,00 €
Foyer Rural	2 100,00 €	2 100,00 €
Société de chasse de Fauverney	1 700,00 €	700,00 €
Touche d'Arts	1 100,00 €	1 100,00 €
SOUS TOTAL :	12 000,00 €	11 000,00 €
TOTAL	13 950,00 €	12 950,00 €

BP 2016 voté

12 900,00 €

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la répartition des subventions telle que présentée.

5- Indemnité d'administration et de technicité,

Monsieur le Maire sollicite la mise en place d'une IAT pour les agents technique 2^{ème} classe. Il s'agit d'une indemnité calculée par rapport à un montant de référence annuel fixé par catégorie d'agents, susceptible d'être affecté d'un coefficient multiplicateur de 1 à 8.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Il est proposé d'instituer un régime indemnitaire, selon les modalités ci-après, et dans la limite des textes applicables au profit des agents titulaires de droit public.

L'indemnité d'administration et de technicité :

Cette indemnité est susceptible d'être attribuée aux membres des cadres d'emplois et sur la base des montants moyens annuels ci-après mentionnés :

Cadre(s) d'emplois	Grade(s)	Montant(s) de référence annuel(s) (en vigueur à la date de la délibération)	Coefficient(s) retenu(s) (maximum 8)
adjoints techniques	adjoints techniques de 2e classe	449.29 x 3	2.35

FIXE les critères d'attribution individuelle comme suit :

- Encadrement de personnels vacataires, notamment l'été,
- Travail selon contraintes météorologiques,
- Longévité de carrière (plus de 35 ans) à la commune de Fauverney,
- Travail à Temps complet.

Les conditions d'attribution et de versement du régime indemnitaire :

☞ L'autorité territoriale procédera mensuellement aux attributions individuelles dans le triple respect :

- des critères fixés par la présente délibération,
- des montants maximums fixés par la présente délibération,
- du montant maximal susceptible d'être attribué à un agent

☞ Le montant moyen annuel, ci-dessus mentionné, sera revalorisé automatiquement dès lors qu'un arrêté ministériel viendra le modifier.

☞ L'organe délibérant, sous réserve de dispositions réglementaires ou légales contraires et dans les limites fixées ci-dessus, précise que :

- l'I.A.T. n'est pas cumulable avec l'I.F.T.S.,
- durant un congé ordinaire de maladie, un congé d'accident du travail ou maladie professionnelle, un congé de longue maladie, grave maladie ou longue durée, cette indemnité sera maintenue,
- le montant de cette prime sera revalorisé systématiquement dès lors qu'une disposition réglementaire viendra les modifier.

CHARGE l'autorité territoriale de prendre les actes correspondant à l'attribution individuelle du régime indemnitaire.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé,

Dit que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2016 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires.

6- Décision modificative budget Legs,

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative suivante sur le Budget du Legs Muteau :

Compte 1641	+ 3000 €
Compte 2188	- 3000 €

7- Délégation de signature,

Le 1^{er} avril 2014, M. Jean Luc Dereclenne, élu deuxième adjoint, a été chargé des problèmes liés à l'urbanisme, aux travaux, au domaine social et juridique.

Le maire informe le conseil qu'il prendra un arrêté de délégation de signature pour M. Dereclenne dans le cadre de sa mission en matière d'urbanisme.

8- Fin de bail à ferme ZK76,

Mme Hélène Moucadeau a adressé le 14 février 2016 un courrier souhaitant mettre fin à son bail de location de la parcelle ZK 76. Le conseil approuve à l'unanimité la fin du bail.

9- Renouvellement des baux du logement de la mairie et de l'école maternelle,

S'agissant de deux logements sous le régime des logements d'instituteur,

Logement de la Mairie :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction, dans les mêmes conditions que précédemment, du 01/08/2016 au 31/07/2017. Le loyer mensuel est fixé à 536.95 € (selon évolution l'indice INSEE) et les charges s'élèveront à 80.01 € par mois (réévaluées dans les mêmes proportions).

Logement de l'école maternelle :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction du bail, dans les mêmes conditions que précédemment, du 01/08/2016 au 31/07/2017. Le loyer mensuel est fixé à 425.28 € (selon évolution l'indice INSEE) et les charges s'élèveront à 59.80 € par mois (réévaluées dans les mêmes proportions).

10- Renouvellement arrêté de Pêche dans les étangs de Chassagne,

Le conseil à l'unanimité, décide de reconduire l'arrêté de pêche pour la période du 16/07/2016 au 15/07/2017 dans les mêmes conditions que précédemment.

11- Ouvertures de postes été 2016,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'emplois saisonniers d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, selon une rémunération afférente à l'indice majoré 309. Les crédits sont inscrits au budget.

Il est créé un poste du 06/06/2016 au 01/07/2016,

Un second poste du 04/07/2016 au 22/07/2016,

Un troisième poste du 25/07/2016 au 12/08/2016,

Un quatrième poste du 16/08/2016 au 02/09/2016.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer les actes correspondant au recrutement des Adjoints Techniques.

Devant le nombre grandissant de demandes pour travailler à la commune durant la période estivale, il est décidé de retenir les critères suivants pour le recrutement des années à venir :

- Une demande officielle écrite devra être adressée,
- La priorité sera donnée aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour la commune,
- Et n'ayant pas le permis de conduire,

12- Divers :

☞ Redevance occupation du domaine public relative aux ouvrages de gaz,

Mr le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant sur la revalorisation de cette redevance.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel, selon le calcul notifié ci-dessous.

$((0,035 \times 5\ 686) + 100) \times 1,16 = 347$ euros

☞ afin de réajuster les frais d'honoraires dans le cadre des travaux de la rue du Général de Gaulle, le conseil autorise monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'études du cabinet Gien portant le montant d'ingénierie à 6 722.13 € HT.

☞ Erdf effectuera un découpage sur le trottoir au niveau du 8D rue du Général de Gaulle pour le raccordement au réseau électrique des pavillons.

☞ location vidéo projecteur salle de Chassagne : lors de sa réunion du 26 mai 2015 le conseil ne souhaitait pas louer le vidéo projecteur aux particuliers. Quelques demandes d'entreprises sont formulées. Après discussion le conseil décide à l'unanimité de louer le matériel vidéo projecteur exclusivement aux entreprises pour un montant forfaitaire de 150 €. Toutefois une caution de 1500 € sera sollicitée.

Une réflexion est également portée sur la Wifi. Mais pas envisageable pour le moment.

☞ La Réunion Publique PLU aura lieu jeudi 23 juin 2016 à Chassagne à 19H.

☞ tirage au sort des jurés pour la liste du jury criminel le mardi 21 juin à 18H.

Monique ATWOOD participera au tirage au sort.

☞ M. Le Maire informe le conseil qu'il souhaite maintenir la fête des Ecoles. Celle-ci aura lieu le 17 juin 2016. Toutefois le PPMS sera respecté.

Le centre social Coluche peut prêter des jeux sur demande.

☞ complexe scolaire : Mme Charaix du CAUE a été reçue en mairie et a présenté des recommandations. De même l'inspecteur de l'académie a été informé du projet. Un programmiste doit maintenant être choisi pour avancer. Monsieur le Maire est chargé de le retenir.

☞ rencontre avec l'ONF Donzy le 10 juin 2016 à 9H30,

☞ le prochain conseil municipal aura lieu le 12 juillet 2016 afin de retenir l'entreprise dans le cadre du marché des travaux de la sommière à Marmot. Fin des travaux prévue pour le 30 septembre 2016.

☞ 11 juin 2016 : manifestation Fauverney Lodge par le groupe de musique FAOW VERNY. Le conseil municipal est invité.

☛ Jean-Luc : -représentation des ateliers théâtre le 27 et 28 juin 2016 à Chassagne.

-commission culture mardi 07 juin à 18H00.

-prix du feu d'artifice augmente +20 % soit 3360 € à prestations égales. A voir pour l'année prochaine.

☛ Benjamin : -il est souhaitable de mettre en place une bande blanche au sol dans les virages de la Rue du Général de Gaulle, car trop dangereux pour le moment. Le maire demandera le concours du conseil départemental pour installer des radars afin de mesurer la réelle vitesse des utilisateurs de la route.

-souhaite connaître si des analyses de l'air sont effectuées sur la commune. Odeurs nuisibles à caractère industriel périodiquement provenant probablement de Chevigny.

☛ Christophe : -des gravats conséquents ont été vidés vers le passage à niveau n°9.

☛ Michel : -la remorque pour le transport du chapiteau a été achetée. Un devis sera sollicité pour aménager la remorque.

☛ Jacky : -les gens du voyage ont investi le parking de la MFR. -un camion et une voiture sont stationnés à Chassagne depuis plusieurs jours.

☛ Le CCAS effectue pour les anciens une sortie le 29 juin à Chateauneuf.

☛ M. Damongeot et M. Jacquinot, représentants de la FNACA, remercient le conseil pour la création de l'Arbre du Souvenir et la cérémonie du 11 septembre 2015.


Le Maire
François Bigeard